

DÉMARCHES À MENER
ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)
SESSION D'AUTOMNE 2021

FAIRE LE CHOIX DE COURS

De 2 façons, selon les directives reçues de la direction de programme :

- En communiquant avec la direction du programme
- En ligne dans monPortail

RÉUNIR LES DOCUMENTS
REQUIS – AUCUNE PHOTO
N'EST REQUISE

- Certificat d'acceptation du Québec (copie) sauf pour les étudiants qui en sont exemptés (programme de moins de 6 mois)
- Passeport – page d'identification (copie)
- Formulaire d'entente de réciprocité (la version originale ou une copie) : voir le Tableau : Formulaires d'entente de réciprocité selon le pays de provenance au verso
- Attestation d'inscription à temps complet disponible dans monPortail sauf pour les étudiants visiteurs (en échange) détenteurs du formulaire SE-401-Q-106

REMPLIR, IMPRIMER ET
SIGNER LE FORMULAIRE
D'INSCRIPTION À LA RAMQ

- [M'inscrire à la RAMQ](#)
- [Renouveler mon adhésion](#)

JOINDRE LES DOCUMENTS
DEMANDÉS ET RETOURNER
TOUS LES DOCUMENTS À LA
RAMQ PAR LA POSTE

Régie de l'assurance maladie du Québec

C. P. 6600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7T3

Au terme des formalités au bureau de la RAMQ, une lettre intitulée Confirmation de votre droit au régime d'assurance maladie du Québec vous sera remise.

REMETTRE AU BUREAU DU
REGISTRAIRE LA LETTRE
INTITULÉE :
CONFIRMATION DE VOTRE
DROIT AU RÉGIME
D'ASSURANCE MALADIE DU
QUÉBEC

Par courriel à l'adresse : assurances@reg.ulaval.ca

Date limite à respecter : 30 septembre 2021

TABLEAU : FORMULAIRES D'ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ PAR PAYS DE PROVENANCE

Pays	Formulaires d'entente de réciprocité
France	SE-401-Q-102 / Programme menant à l'obtention d'un diplôme SE-401-Q-104 / Stage obligatoire non rémunéré SE-401-Q-106 / Étudiant visiteur (échange) – programme bi-diplômant – programme en cotutelle
Belgique	BE/QUE 128
Danemark	Carte de santé du Danemark
Finlande	SF-Q4
Grèce	GR-QUE 6
Luxembourg	LUX-QUE4
Norvège	Attestation délivrée par l'HELFO (administration de la santé) ou le NAV (Bureau national des assurances sociales pour l'étranger)
Portugal	POR/QUE 4
Suède	Attestation délivrée par l'institution compétente certifiant son droit à la couverture des services santé
Roumanie	ROU-QUE 106 / Étudiants et stagiaires ROU-QUE 104 / Travailleur temporaire